

Vœu : projet d'implantation d'une carrière de sable- La Fouaye

Le rapporteur,

☞ Rappelle que, depuis les années 90, l'entreprise Lafarge est intéressée par le site de la Fouaye pour y implanter une carrière de sable.

A cette époque, la commune de Pacé n'a pas été favorable à l'installation de cette activité sur ce secteur. En effet, ce projet avait un impact sur l'environnement végétal et faunistique du secteur, ainsi que des conséquences, toujours d'actualité, en matière de pollution avec le trafic des véhicules de transport des matériaux de carrière, sans omettre les éventuelles nuisances pour le voisinage en terme de bruit et de poussière. ,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pacé a classé cette partie de la commune en zone agricole dont le règlement à ce jour rend juridiquement impossible la création d'une carrière.

Toute évolution éventuelle nécessiterait une procédure de révision du PLU précédée d'une enquête publique. En effet, cette procédure est obligatoire en cas de remise en cause des orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU et pour toute réduction des surfaces classées en zone agricole, ce qui serait le cas pour ce projet de carrière.

L'entreprise Lafarge vient à nouveau de faire connaître à la commune son intention de relancer son projet de carrière sur le site de La Fouaye et a fait procéder sur le terrain à différents sondages d'investigation. Les motifs d'opposition de la commune à ce projet sont les mêmes qu'en 1990, auxquels s'ajoute un élément déterminant issu de l'urbanisation des quartiers de Vergéal et du Chêne amoureux.

En effet, le projet se situe désormais dans l'environnement immédiat d'un important quartier de logements, en entrée de ville, placé sous les vents dominants, ce qui poserait de graves problèmes de sécurité et d'environnement. De plus, l'impact touche fortement plusieurs exploitations agricoles et maraîchères.

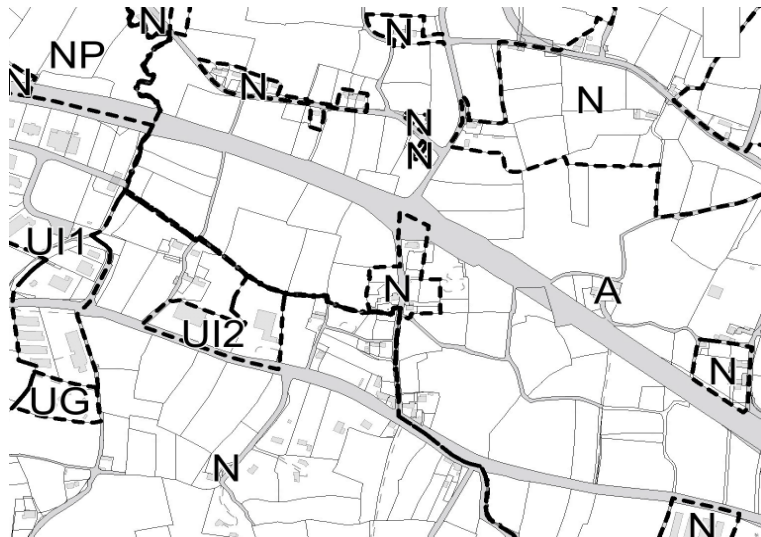
Le Conseil municipal constatant :

- que le contexte de localisation, d'environnement, d'impacts potentiels sur les ressources en eau et sur les activités agricoles et maraîchères de ce secteur, reste entièrement d'actualité ;
- que les risques potentiels se sont même renforcés en raison du large développement urbain sur le secteur du Pont de Pacé-chêne amoureux-vergéal ;
- qu'il est exclu de réviser le PLU afin de rendre possible l'ouverture d'une carrière sur ce secteur de la commune ;

tient dès maintenant à exprimer, par un vœu, auprès du Préfet d'Ille et Vilaine et de la région de Bretagne son opposition au projet d'implantation d'une carrière de sable sur le site de la Fouaye.

Vu l'avis favorable de la commission mixte urbanisme et développement durable, et développement économique et prospectives du 05 décembre 2013,





Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'exprimer, par un vœu, auprès du Préfet d'Ille-et-Vilaine et de la région de Bretagne son opposition au projet d'implantation d'une carrière de sable sur le site de la Fouaye.

VOTE : à l'unanimité